

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024 18 HEURES30

Le mercredi 13 novembre 2024 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Gérard VERDIER, Christian YARD, Stéphanie SAINT JOURS, Florence PELLECUER, Sylvain MOFFRONT, Nicolas MOLIERE, Lionel VERRUN, Séverine CÂRDINALE, Carole QUERELLE,

Absents excusés :

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 09 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VALIDATION BUDGET ET FINANCEMENT PROJET RECONVERSION DE LA CAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement pour la réhabilitation de la cave.

Le budget des travaux retenu avec le Cabinet Atelier DALBY Architectures est à 2 382 515€ HT ce qui, malgré les contraintes supplémentaires de normes de sécurité, revient au même niveau que la précédente pré-étude KVA.

Le budget total d'investissement s'élève à 3 046 704 € HT y compris les 100 000 € HT pour la toiture photovoltaïque. Il est prévu qu'il soit totalement équilibré grâce aux :

- Ventes des 15 lots dans le bâtiment et des 4 lots à bâtir,
- Subventions, Fonds Vert, Département, Région, Etat,
- L'autofinancement déjà réalisé depuis 2022.

Tout est organisé pour que la commune sorte du projet sans endettement.

Après débats le conseil Municipal approuve par son vote : 10 Pour, 3 Abstentions, 1 Contre (Carole QUERELLE/NOIROT qui souhaite que son vote soit indiqué au compte rendu) :

- La poursuite du projet et le lancement de l'appel d'offre pour les travaux

La validation formelle des travaux n'interviendra qu'après réponse des offres des entreprises.

DELIBERATION POUR LA MISE EN VENTE DE DEUX LOTS AU LOTISSEMENT LE MAS DE BAYLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise en vente de deux lots au lotissement communal le Mas de bayle, afin de créer une réserve financière pendant les travaux de réhabilitation de la cave.

Les deux lots sont :

- Le lot cadastré S 61 d'une surface de 1398 m2 pour un montant de 175 000 € TTC
- Le lot cadastré S 62 d'une surface de 1446 m2 pour un montant de 180 000 € TTC

Après débats le conseil municipal autorise avec 8 votes Pour et 6 Abstentions la vente des deux lots suivants :

- Le lot cadastré S 61 d'une surface de 1398 m2 pour un montant de 175 000 € TTC
- Le lot cadastré S 62 d'une surface de 1446 m2 pour un montant de 180 000 € TTC
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DEBITMETRE POUR LE SECTEUR CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés pour les travaux de BTP et la pose d'un débitmètre au centre du village. En effet ce nouveau débitmètre améliorerait encore la visibilité du réseau d'Eau Potable et la gestion des fuites.

L'entreprise CANONGE BIALLEZ propose un devis pour la pose du débitmètre d'un montant de 6 516.86 HT soit 7 820.23 € TTC

L'entreprise LAUTIER TP propose un devis pour les travaux de BTP (regard et coffret) d'un montant de 3 234.00€ HT soit 3 880.80 TTC.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les devis de :

- L'entreprise CANONGE BIALLEZ pour la pose du débitmètre d'un montant de 6 516.86 HT soit 7 820.23 € TTC
- L'entreprise LAUTIER TP pour les travaux de BTP (regard et coffret) d'un montant de 3 234.00€ HT soit 3 880.80 TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'HORLOGE MERE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'horloge mère de l'église accuse un retard de 7 minutes par an, problématique technique qui ne peut être résolu.

L'entreprise BODET Campanaire propose un devis pour le changement de l'horloge d'un montant de 2 465.00 € HT soit 2 958.00 € TTC.

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis de :

- L'entreprise BODET Campanaire d'un montant de 2 465.00 € HT soit 2 958.00 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION POUR ECHANGE ET DECLASSEMENT DU RUISSEAU CHEMIN DE LA CONDAMINE PARCELLES D 1721 D 1722

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. VIDAL André concernant le déclassement du domaine public de l'emplacement de l'ancien ruisseau sur les parcelles cadastrées D 1721 et D 1722 pour régulariser le cadastre des parcelles D 299, D300, D 301 qui lui appartiennent.

En contre partie une servitude réelle et perpétuelle est à établir pour l'écoulement des eaux de pluies du nouveau ruisseau sur les parcelles cadastrées D 299, D 300, D 301, appartenant à M. VIDAL André.

Après débats le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées D 1721 et D 1722
- De reconnaître la propriété des parcelles D 1721 et D 1722 à M. VIDAL André.
- De convenir d'une servitude réelle et perpétuelle compte tenu du nouveau tracé du ruisseau passant sur les parcelles D 299, D 300, D 301.
- L'échange est fait sans soulte avec simple évaluation fiscale pour les besoins de publicité foncière aux charges et conditions ordinaires et de droit avec entretien du ruisseau par la commune.
- Les frais d'acte sont à charge de M. VIDAL André.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE COMBAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par le club de Gymnastique Volontaire de Combas en date du 30 octobre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de reconduire la subvention de 300 € au club de Gymnastique Volontaire de Combas pour l'année 2024-2025.

PRIME FIN ANNEE CIA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de verser une prime de fin d'année aux employés municipaux sous forme de Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Après débats le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant global du complément indemnitaire annuel de 2720 €.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique :

Une réunion publique d'information et d'échange sur le projet de reconversion de la cave aura lieu le vendredi 17 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30